

REDEVANCES FIXEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019-39 DU 21 JUIN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019
Affichage : 13/06/2019

LIEU	PERIODE ZONE D'OCCUPATION	SURFACE	TARIF
Marché Mensuel 2ème jeudi du mois	De janvier à Décembre	Stands	12€/jours de marché
Forains	De Janvier à Décembre Stand de tir Petits jeux divers Manèges petites structures (Pêche à la ligne, Barbe à papa)	Stands	20 €/journée
	Manèges moyennes structures manèges enfants, structure gonflable		30 €/journée
	Manèges grandes structures chenilles autos tamponneuses		50 €/journée
	Jeux électroniques		30 €/journée
Domaine public sur toute la Commune	De Janvier à Décembre	terrasse nue / m ² terrasse semie couverte / m ² terrasse couverte /m ²	10 €/m ² /an 10 €/m ² /an 10 €/m ² /an
Indemnisation pour occupation non autorisée du DP	Par table Par chaise Par objet (menu, présentoir, plante, parasol....)		20 €/unité/24h 20 €/unité/24h 20 €/unité/24h
Commerces ambulants sur toute la commune	camion pizza,..... rotisserie, snack <i>Les tables, chaises et objets seront facturés au m² conformément au tarif de l'occupation du Domaine Public</i>	le stand <i>Sur présentation d'un abonnement électrique</i>	150 €/an